

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Michèle COTTRET, 1^{ère} adjointe.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-
Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond MAZZOLENI, Monsieur
Michel BRIFFAUD à Monsieur Laurent HOTTIER, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Mathieu
SOLDA, Madame Françoise MARQUE à Monsieur Alain ROUX.

Absents :

Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Date de convocation

15 septembre 2022

OBJET : Suppression de six emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet à compter du 21 septembre 2022

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les lignes directrices de gestion de la commune ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les suppressions de postes devenus vacants, soit que les agents aient quitté la collectivité (retraite, démission, mutation, ...), soit qu'ils aient pris un nouveau poste suite à un avancement de grade, soit qu'ils aient changé de quotité de temps de travail,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, et sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Gréoux-les-Bains, et de fixer également les effectifs à temps non complet en précisant la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois, en fraction de temps complet exprimée en heures.

Considérant qu'afin de prendre en compte les avancements de grade des agents remplissant les conditions statutaires pour 2022, les créations d'emplois permanents effectués précédemment, il

convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet ;

Vu l'avis favorable des représentants au Comité Technique pour la suppression de six emplois permanents, en date du 14 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

SUPPRIME six emplois permanent :

- 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 agents de maîtrise à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique à temps non complet (20h/sem) (suite à l'intégration directe sur 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

INSCRIT la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif de la commune,

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité, à compter du 21 septembre 2022, comme suit :

21/09/2022	Tableau des emplois permanents et des effectifs			Emplois budgétaires		Total	Effectifs pourvus en Equivalent Temps Plein		Total
Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade de l'emploi	TC	TNC		Agents titulaires	Agents contractuels	
Emplois fonctionnels									
	Directeur Général des Services de 10000 à 20000 habitants	A	Attaché hors classe	1		1	1		1
Filière administrative									
	Attaché	A	Attaché	2		2	2		2
	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 1ère classe	2		2	2		2
		B	Rédacteur	1		1	1		1
		B	Tous grades	1		1	0		0
	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3		3	2		2
		C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9		9	9		9
		C	Adjoint administratif	3		3	1		1
		C	Tous grades	1		1	0		0
Filière technique									
	Technicien	B	Technicien principal 1ère classe	1		1	1		1
		B	Technicien	1		1	1		1
		B	Tous grades	1		1	0		0
	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	9		9	9		9
		C	Agent de maîtrise	6		6	6		6
	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	3		3	3		3
		C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2	2		2
		C	Adjoint technique	6		6	6		6
Filière médico-sociale									
	Psychologue	A	Psychologue de classe normale		1 (17h/m)	1		0.11	0.11
	Infirmier	A	Infirmier de soins généraux		1 (17.5h/s)	1	0.5		0.5
	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		1	1		1
		A	Educateur de jeunes enfants	1		1	0		0
	Auxiliaire de puériculture	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3		3	3		3
		B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2		2	2		2
	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	1		1	1		1
Filière animation									
	Animateur	B	Animateur	1		1		1	1
	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2		2	2		2
		C	Adjoint d'animation	12	3 (8h/s)	15	9.6	1	10.6
Filière police									
	Agent de police municipale	C	Brigadier chef principal	3		3	3		3
		C	Gardien-brigadier	2		2	1		1
						87			73.21

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2022

Signé,
Le 22 SEP. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 27 SEP. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Josette LAUVERGNIAT